

Professeur(e) des écoles

Instruire l'enfant et commencer à lui donner des méthodes d'acquisition des connaissances : c'est l'affaire du professeur des écoles. Un véritable généraliste de l'enseignement.

- **Synonyme(s) :** instituteur(trice)
- **Domaines professionnels :** Enseignement - formation, Travail social
- **Centres d'intérêt :** enseigner, éduquer, m'occuper d'enfants ou d'adolescents

Métier accessible après un bac STI-GE
(Sciences et Technologies Industrielles spécialité Génie Electronique)
Métier accessible après un bac S-SI
(Scientifique option Sciences de l'Ingénieur)

Nature du travail

Un véritable généraliste

Exerçant exclusivement en école maternelle ou élémentaire, le professeur des écoles travaille auprès d'enfants de deux à onze ans. Son rôle : éveiller chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure, leur apprendre à lire et à compter...

Un programme sans contrainte

De la maternelle au primaire, le professeur des écoles suit un programme scolaire défini par le ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, il dispose d'une certaine liberté pour organiser ses cours ainsi que les différentes activités intellectuelles, artistiques et sportives.

Un enseignement pour chaque niveau

En maternelle, l'enfant est initié aux lettres et aux chiffres à travers le jeu. Dans le primaire, le professeur des écoles met l'accent sur les leçons de français et de calcul pour le préparer à l'entrée en sixième. Cinq autres matières constituent les apprentissages de base : sciences et technologie, histoire-géographie, éducation civique, éducation artistique et éducation physique et sportive.

Un emploi du temps chargé

D'une école à l'autre, les emplois du temps sont variables. Toutefois, le professeur des écoles doit assurer chaque semaine 26 heures d'enseignement. En primaire, préparer les cours, corriger les devoirs demandent beaucoup de temps surtout quand on débute.

Conditions de travail

Le début de carrière

Le professeur des écoles démarre sa carrière dans l'académie où il a passé son concours, alors que l'enseignant du secondaire est généralement nommé en région parisienne ou dans le nord de la France. Il est possible, au bout de quelques années, de se faire muter dans une région de son choix.

Selon les effectifs

De la première année de maternelle au CM2, le professeur des écoles a la responsabilité d'une classe de vingt à trente enfants. Parfois, suivant les effectifs, il est nécessaire de grouper deux classes en une. C'est ce que l'on appelle un double niveau. Dans les zones rurales notamment, trois classes ou plus peuvent même être réunies.

Enseigner, oui mais aussi...

L'enfant est presque autant en contact avec son professeur des écoles qu'avec ses parents. C'est pourquoi le travail de l'enseignant consiste non seulement à lui donner des repères, à le socialiser. Il doit instaurer un climat de confiance aussi bien avec les enfants qu'avec les parents. En outre, il se montrera attentif à dépister d'éventuelles difficultés de comportement chez ses élèves.

D'autres pistes

Les écoles maternelles et élémentaires ne sont pas les seuls employeurs des professeurs des écoles. Une minorité d'entre eux intervient en effet dans d'autres structures : hôpitaux, et divers établissements spécialisés...

Vie professionnelle

Au beau fixe

De nombreux enseignants doivent être formés et embauchés dans les années à venir. En effet, 17 000 départs en retraite sont prévus chaque année jusqu'en 2009, et les parents inscrivent leurs enfants à l'école de plus en plus tôt ! Mais les postes mis au concours le sont aussi en fonction du budget alloué, c'est pourquoi le volume des recrutements est ajusté chaque année, parfois fortement à la baisse. À suivre !

Et après, d'autres voies

Après plusieurs années d'enseignement et une formation complémentaire, il est possible de devenir enseignant spécialisé pour s'occuper d'enfants handicapés ou en difficulté, formateur de professeurs, conseiller pédagogique ou psychologue scolaire si l'intéressé a suivi des études de psychologie. Des fonctions de direction sont également envisageables en tant que directeur d'école, directeur d'établissement spécialisé ou inspecteur de l'Éducation nationale 1^{er} degré.

Rémunération

Salaire du débutant

1565 euros brut/pour un stagiaire.

Compétences

De l'énergie à revendre

La fonction de professeur des écoles exige de nombreuses qualités : rigueur, patience, sens de l'écoute et autorité naturelle. De plus, enseigner toutes les matières dans une même semaine, du français à la peinture à doigts, demande une énergie redoublée, une bonne santé ainsi qu'une bonne culture générale !

Prenant mais passionnant

En maternelle et en école élémentaire, il faut savoir à la fois capter l'attention des enfants et être attentif à tout moment. Donner et redonner les consignes, gérer les tensions, les disputes et les caprices font partie du programme quotidien.

Si le métier se révèle fatigant physiquement et nerveusement, guider les écoliers dans la vie peut aussi procurer de grandes satisfactions.

Concours obligé : le CRPE

Obtenir un bac + 3 de préférence dans une des matières enseignées à l'école (lettres, maths, histoire...) est la première étape à franchir pour devenir professeur des écoles. Puis une formation est ensuite assurée en deux ans par les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). Il y en a un par académie. En 2006, 68 % des reçus avaient un bac + 3 et 17 % un bac + 4.

- Pour entrer en première année de formation, la plupart des IUFM organisent des tests, souvent sous forme de QCM portant essentiellement sur les mathématiques et le français. Lors de la première année, l'étudiant prépare et passe le CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles), avant d'être nommé professeur stagiaire. Contrairement à la plupart des concours de la fonction publique, il n'y a pas de limite d'âge pour passer le CRPE, qui est un concours académique.
- La deuxième année est consacrée à la formation professionnelle et aux stages dans les écoles, et validée par le CAPE (certificat d'aptitude au professorat des écoles).
- Dans le privé sous contrat, les enseignants passent un concours identique à celui du public, mais ils sont recrutés directement par les chefs d'établissement, et leur formation est assurée par les CFP (centres de formation pédagogique).

Concours d'accès au métier :

- Professeur des écoles
- Professeur des écoles - 3e concours
- Professeur des écoles de l'enseignement privé sous contrat